





L'ORDRE INFIRMIER VA-T-IL TOMBER COMME LES FEUILLES DES CET AUTOMNE ?

La ministre des affaires sociales et de la santé a répondu à la CGT suite à la lettre de l'intersyndicale nationale du 13 juin dernier.

La ministre se dit « consciente des difficultés rencontrées par certains professionnels opposés aux règles édictées lors de la création de cet ordre : « C'est pourquoi je souhaite engager rapidement des modifications législatives sur l'obligation d'adhérer aux ordres professionnels. »

La CGT, réceptionnaire de ce courrier, a toujours affiché une détermination sans faille dans ce dossier. Nous avons largement contribué, avec les autres syndicats, à la démarche intersyndicale nationale, que nous avons d'abord construit puis préservée tout au long de ces années, malgré les aléas.

Même chose au CH Lavaur ou nous avons impulsé, une manifestation départementale ainsi qu'un appel sur notre CH contre les Ordres, largement signé par la majorité des professionnels concernés. Au niveau national l'ordre infirmier ne s'y est pas trompé et a envoyé rapidement une lettre demandant à la ministre de revenir sur le contenu du courrier adressé à la CGT....

Le directeur de cabinet de la nouvelle Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, annonce qu'une modification législative serait présentée dès l'automne à l'Assemblée, visant à rendre l'inscription ordinale facultative.

Ce texte vise notamment à « supprimer l'obligation, pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes exerçant à titre salarié, de s'inscrire aux ordres professionnels ».

Alors, les Ordres vont-ils tomber comme les feuilles ? Vivement l'automne !!!

« Même gratuits, nous ne voulons pas des ordres professionnels! »



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto!

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 Mail : cgt.chlavaur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr